

Le Bulletin Quotidien, 30 août 2023

La Fondation Jean Jaurès se penche sur les enjeux des prochaines élections sénatoriales

La Fondation Jean Jaurès vient de publier une note intitulée "Des élections sénatoriales stratégiques", dans laquelle MM. Emeric BREHIER, directeur de l'Observatoire de la vie politique de la Fondation, et Sébastien ROY, ancien collaborateur de cabinet en collectivités territoriales, se penchent sur les grands enjeux des élections sénatoriales à venir. Il nous a semblé opportun d'en reproduire ci-dessous les grandes lignes :

"Premières élections intermédiaires du second quinquennat d'Emmanuel MACRON, les élections sénatoriales, qui se tiendront le 24 septembre 2023, seront déterminantes à plus d'un titre (...). Témoignant de la grande diversité des collectivités territoriales et de leurs élus, ces élections montreront l'évolution des rapports de force entre les différentes formations politiques, quelques années avant la prochaine présidentielle", rappellent les auteurs.

Rappelons, pour commencer, que le Sénat est renouvelable par moitié et que le mandat sénatorial est de six ans. Cette année, il s'agit de renouveler 170 des 348 sièges qui composent le Sénat. Les 170 autres l'avaient été lors des élections sénatoriales de septembre 2020. Sont renouvelables les sénateurs des départements d'Indre-et-Loire, d'Isère, de la Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, du Morbihan, de la Moselle, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, de l'ensemble des départements franciliens, de la Réunion et 6 sénateurs représentant les Français établis hors de France, élus à la proportionnelle, ainsi que les sénateurs du Jura, des Landes, du Loir-et-Cher, de la Haute-Loire, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de la Meuse, de la Nièvre, de l'Orne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de Savoie, de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte et de la Nouvelle-Calédonie, élus au scrutin majoritaire.

Depuis les élections législatives de juin 2022, le gouvernement ne dispose plus que d'une majorité relative à l'Assemblée nationale. "Soumis par ailleurs aux rapports de force avec les groupes du MoDem et de Horizons, (il) ne peut plus compter sur la seule Assemblée nationale pour faire adopter ses textes à l'issue de la navette parlementaire. Il se doit, en dehors des projets budgétaires toujours susceptibles d'être adoptés par l'utilisation du 49.3 (...), de trouver des compromis avec différentes forces politiques sénatoriales (...). C'est bien dans ce cadre que les enjeux des élections sénatoriales de septembre 2023 doivent être abordés et déterminés", soulignent les auteurs avant de passer en revue les enjeux de ce scrutin pour chaque groupe parlementaire représenté au Sénat.